

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 46/2026

Objet : Marchés- Création d'un marché municipal- Fixation de la tarification des droits de place

L'an deux mil vingt-six le 25 juin à 18 heures, le conseil municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur WOZNIAK Jean-Marie, Maire.

Présents : Mrs, Mmes WOZNIAK Jean-Marie – LE GAC Mathieu – CHAMPELET Anthony- CAMU Géraldine- BRAVO Bérenger- VAN DE VELDE Jean-Pierre- COMMANDEUR Michelle- MANEVAL Nathalie- PAYEN Pascal- GONCALVES David- CHARRIER Jonathan—FOUYAT Camille- COMBRISSEON Jean-Luc -BABILLON Agnès- MONDON Christophe- BRET Marie-Carmen

Excusés : ROBIN Christelle, PROTEAU Cécile, CAMU Laurie

Procurations : ROBIN Christelle à WOZNIAK Jean-Marie, CAMU Laurie à CAMU Géraldine, PROTEAU Cécile à MANEVAL Nathalie

Mathieu Le Gac a été élu secrétaire de séance.

Vu l'article L2214-18 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant la volonté de l'équipe municipale de développer l'activité économique sur le territoire communal,

Il est proposé de créer un marché communal Place Sainte-Catherine, le samedi de 7h30 à 13h. Ce marché a vocation à accueillir des activités commerciales, artisanales, agricoles et alimentaires, autorisées par la réglementation en vigueur.

Les emplacements seront attribués soit à l'abonnement, soit à la journée pour les passagers.

S'agissant des tarifs, il vous est proposé les dispositions suivantes :

-Emplacement abonnement annuel : 20€ TTC

-Emplacement passager : 10€ TTC/jour

Branchement électrique selon le besoin du commerçant : gratuit

Le paiement des droits de place devra être effectué selon les modalités définies par la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

CREE un marché communal, selon les modalités définies ci-dessus,

FIXE les tarifs à 20€ l'emplacement en abonnement annuel, et à 10€/ jour en emplacement passager,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes démarches et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Clérieux, le 29 juin 2026

Le Maire

Jean-Marie WOZNIAK



Le secrétaire de séance

Mathieu LE GAC

